

VERS UN PLAN DE PAYSAGE Belle-Île-en-Mer

Pourquoi un Plan de Paysage pour Belle-Île ?

- Instauration d'un Site Classé en 1976 : le paysage de l'île a été reconnu « d'intérêt national » ;
- Paysage faisant face aux pressions économiques et touristiques exacerbées par l'attrait grandissant de l'île ;
- Divergences de points de vue soulevées lors de l'implantation d'un projet de vignes sur l'île ;
- Sujet non traité spécifiquement malgré sa prégnance pour le territoire.

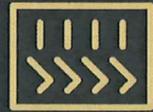
Face à ce constat, les 4 maires ont affirmé que « **le paysage bellilois n'est pas un objet nostalgique et figé mais bien une construction vivante qui se doit d'évoluer tout en gardant son identité.** »



La CCBI a répondu et a été lauréate de l'appel à projet national du Ministère de la Transition Écologique « **Plans de paysage 2021** ».

Qu'est-ce qu'un Plan de Paysage et à quoi ça sert ?

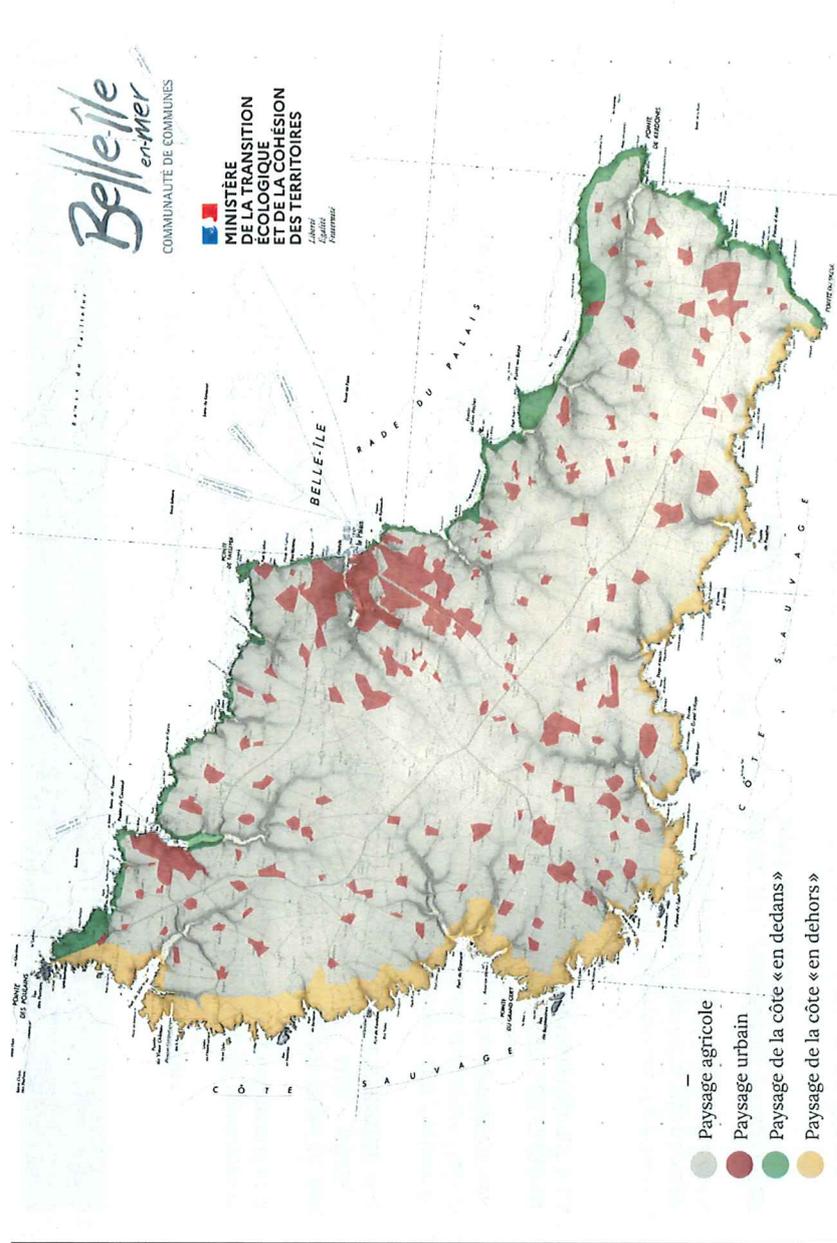
- **Démarche volontaire** invitant toute la **population** du territoire à prendre en compte le paysage dans leurs différentes actions d'aménagement (touristique, urbanisme, agricole, ...);
- « Guide » facilitant la **prise en compte du paysage** lors des prises de décisions, en offrant une meilleure connaissance du territoire et outils opérationnels ;
- S'articule avec le SCOT, les PLUs, le DOCOB, la feuille de route, la stratégie touristique, les politiques agro-environnementales, etc.



Objectif : ne pas « mettre sous cloche » le paysage mais identifier ses **dynamiques**, les **risques** et **menaces** qu'il encourt et envisager les **actions** à y mettre en place afin d'**accompagner son évolution tout en préservant ce qui le rend unique.**

Fin de la rédaction du Plan de Paysage : **fin juin 2023.**

Contact : charge.mission@ccbi.fr



1 Réalisation d'un diagnostic paysager

- Nous avons étudié les **fondements** des paysages :
 - Paysages façonnés par les reliefs ;
 - Paysages façonnés par l'Homme ;
 - Paysages sensibles.
- Nous avons analysé les **caractéristiques** des **quatre grands paysages identitaires** de l'île :
 - Paysage agricole ;
 - Paysage urbain ;
 - Paysage de la côte « en dedans » ;
 - Paysage de la côte « en dehors ».
- Nous avons analysé et déterminé les **grandes dynamiques et enjeux paysagers**. Parmi les dynamiques, nous retrouvons par exemple :
 - Une urbanisation relativement stable et caractérisée par la densification des bourgs et des villages ; l'apparition de nouvelles formes architecturales modernes fragilisant l'identité architecturale du territoire ; la déprise agricole met-

2 Réalisation d'une consultation publique

- Nous avons analysé les **résultats de la consultation** en ligne permettant de compléter le diagnostic paysager et de déterminer les **grands objectifs de qualité paysagère** sur lesquels travailler dans le programme d'actions.
 - Consultation publiée du **28 octobre au 30 novembre 2022** ;
 - **190 répondants** (résidents à l'année et réguliers) ;
 - Majorité de répondants habitant à **Le Palais** et ayant **plus de 50 ans** (retraités et chefs d'entreprise).

tant en péril l'ouverture des paysages agricoles et côtiers par l'enrichissement et le boisements ; la stabilité des milieux exposés (côte sauvage) ; etc.

- Nous en avons déduit les enjeux paysagers que représentent les nouvelles constructions, équipements énergétiques, nouvelles productions, vallons, friches, arbres, horizons, réseaux, etc.

Réalisation d'un programme d'actions

L'objectif du programme d'actions est d'identifier des actions concrètes répondant aux enjeux, ainsi que d'identifier les partenaires, financements mobilisables et mesures envisageables. Les communes pourront ensuite s'approprier certaines actions et les mettre en œuvre en lien avec les partenaires et la CCBI.

Le programme d'actions peut s'organiser en 2 groupes d'objectifs, représentés sous forme de fiches actions :

Préserver son identité

Ici est ciblé la préservation de ce qui fonde l'identité de Belle-Ile : un bourg de campagne au milieu de l'océan, une île vivante à l'année et une nature battue par la mer et le vent.

OBJECTIF : PRÉSERVER LE CARACTÈRE NATUREL ET SAUVAGE DES MILIEUX NATURELS CÔTIERS

Fiche action : Limiter l'impact visuel du piétonnement sans surcharger en aménagements

Fiche action : Préserver l'ouverture des milieux naturels côtiers typiques (landes, pelouses, etc.)

OBJECTIF : PRÉSERVER ET VALORISER DES PANORAMAS ET POINTS DE VUE OUVERTS VERS LA MER ET LES PAYSAGES AGRICOLES

Fiche action : Préserver, valoriser et restaurer des points de vue emblématiques vers la mer et les terres

OBJECTIF : MAINTENIR DES PAYSAGES AGRICOLES ENHERBÉS ET VIVANTS TOUT EN FAVORISANT LA DIVERSITÉ DES PRODUCTIONS

Fiche action : Maintenir l'ouverture des paysages agricole grâce à l'élevage

Fiche action : Repenser la place des haies bocagères en adaptation au changement climatique

Fiche action : Envisager l'entretien, la réouverture et la valo-

risation agricole des vallons

Fiche action : Maintenir ou rouvrir les fiches selon leur intérêt agronomique, environnemental et paysager

OBJECTIF : MAINTENIR L'UNITÉ ARCHITECTURALE DU TERRITOIRE FACE AUX DÉFIS DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS, ET L'ÉTENDRE AUX JARDINS

Fiche action : Repenser et actualiser le guide « Construire à Belle-Ile » en prenant en compte l'identité architecturale, végétale et les équipements énergétiques

OBJECTIF : VALORISER LES CHEMINS RURAUX COMME ALTERNATIVE À LA VOITURE ET À LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES

Fiche action : Valoriser les chemins ruraux entre les villages en s'appuyant sur les éléments paysagers préexistants et sur la découverte du patrimoine riche et varié du territoire

OBJECTIF : PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE DANS LE PAYSAGE

Fiche action : Valoriser les éléments patrimoniaux dans le paysage

Faire évoluer

Ici est ciblé la prise en compte des défis à venir en fonction des évolutions climatiques, réglementaires, architecturales, énergétiques, etc.

OBJECTIF : ANTICIPER LES PHÉNOMÈNES D'ÉROSION ET DE SUBMERSION MARINE À VENIR

Fiche action : Élaborer une stratégie de gestion des secteurs à risques et à enjeux

OBJECTIF : SOIGNER LES TRANSITIONS ENTRE LES VILLAGES, ZONES D'ACTIVITÉS ET PUBLIQUES / CAMPAGNE

Fiche action : Améliorer et anticiper l'intégration paysagère des bâtiments et équipements agricoles

Fiche action : Renforcer les démarches en faveur des qualités

paysagères des zones d'activités, commerciales et publiques

Fiche action : Améliorer l'intégration paysagère des équipements touristiques et nautiques

Fiche action : Maintenir les coupures d'urbanisation, soigner les fronts bâtis et le paysage des principales entrées-sorties des agglomérations et villages

OBJECTIF : INTÉGRER LES ENJEUX PAYSAGERS, ÉNERGÉTIQUES ET ÉCOLOGIQUES DANS L'ÉVOLUTION ET L'ORGANISATION SPATIALE DES ZONES URBANISÉES

Fiche action : Inscrire les nouveaux quartiers dans la géographie et les paysages existants

Fiche action : Anticiper les changements paysagers associés à l'objectif « zéro artificialisation nette » d'ici 2050

Fiche action : Permettre les innovations liées à la transition énergétique tout en préservant l'identité architecturale et l'intégration paysagère

Fiche action : Favoriser les trames noires dans les agglomérations

Fiche action : Renforcer la nature dans les espaces urbanisés

OBJECTIF : AMÉLIORER L'INSERTION PAYSAGÈRE DES RÉSEAUX, SIGNALÉTIQUES ROUTIÈRES ET PANNEAUX PUBLICITAIRES

Fiche action : Enterrer les lignes électriques et dissimuler les antennes relais

Fiche action : Requalifier et favoriser les signalétiques routières intégrées, prendre en main et harmoniser la stratégie de publicité

OBJECTIF : QUESTIONNER LE DEVENIR DES BOISEMENTS CLASSÉS ET DES RÉSINEUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Fiche action : Maintenir les boisements classés dans leur fonction structurante du paysage par la gestion et l'entretien

Fiche action : Requestionner la place des boisements de résineux dans le paysage et définir une stratégie de gestion sectorielle